

Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) : une deuxième étape stratégique



Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), commun et partagé, présente la vision stratégique des élus des 47 communes pour le développement du territoire du Grand Dole. A partir de ces grandes orientations politiques, seront déterminées les futures règles d'aménagement et d'organisation de l'espace dans le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). Cette étape prend en compte les échelles régionales, communautaires et communales.

A l'horizon **2032**, le PADD définit **3 ambitions** visant à renforcer l'attractivité et l'identité du territoire :

- 1. Faire jouer pleinement à Dole son rôle de ville moyenne, en relation étroite avec son bassin de vie
- 2. Concilier vie en ville, vie dans les villages au sein d'une armature solidaire
- 3. Faire du bien-vivre un vecteur de développement

Il prendra en compte les spécificités des communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales.

D'ici 2 ans, le PLUi, document d'urbanisme unique, remplacera les 23 PLU, 5 POS et 6 Cartes Communales (13 communes au RNU).



LES GRANDS CONSTATS

A mi-chemin entre Dijon, Besançon et Lons-le-Saunier, le territoire du Grand Dole et la ville de Dole marquent le Nord Jura de leur influence, grâce à une forte accessibilité, un réseau complet d'infrastructures de transport, un ancrage économique solide et diversifié, une offre d'équipements-commerces-services plus dense qu'ailleurs.

112 100 m² de surfaces de vente (de plus de 300 m²), dimensionnées pour 80 000 habitants.

23 058 emplois en 2012, bien diversifiés en taille d'établissement et en secteur d'activités, qui résistent mieux à la crise qu'ailleurs.

Des sites et des domaines d'excellence autour de l'agroalimentaire, la chimie-plasturgie microtechniques, le transport-logistique et l'hydrogène.





Incvyn Site industriel (Tavaux-Damparis-Abergement-la-Ronce)









Du sourire à partager

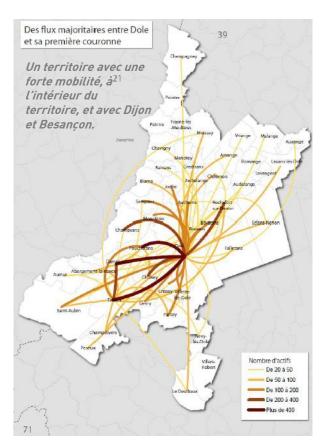


← Plateformes logistiques





Bioraffinerie Ynsect Solutions de stockage de l'hydrogène, Mahytec



29% de population est potentiellement captive aux transports en commun (les plus de 65 ans et les jeunes).

Une dynamique de construction qui se tasse (depuis 2008).

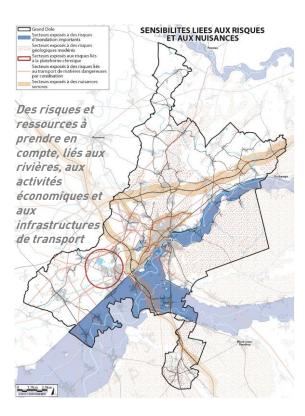
Une hausse du nombre de logements vacants, avec 2 300 logements concernés en 2013, dont 360 dans le centre historique de Dole.

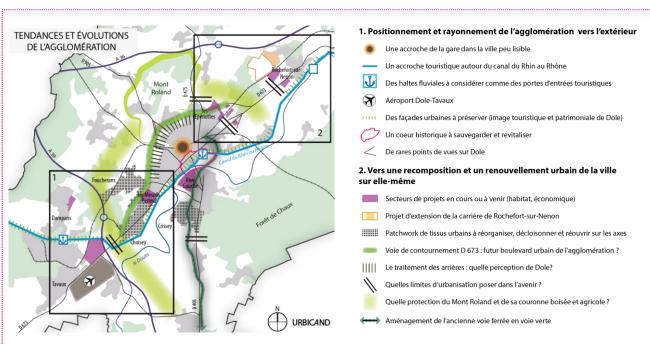


Maisons groupées, Foucherans

Le Grand Dole est également marqué par la richesse de ses sols et sous-sols (agricole, pierre, bois, eau), ainsi qu'un capital nature et paysager de grande valeur.









AMBITION 1:

FAIRE JOUER PLEINEMENT À DOLE SON RÔLE DE VILLE MOYENNE, EN RELATION ÉTROITE AVEC SON BASSIN DE VIE

1.1 TIRER PARTI DE SA POSITION DANS LE RÉSEAU DE TRANSPORT ET DE DÉPLACEMENT RÉGIONAL ET NATIONAL

- Faire de la gare de Dole, un « hub des mobilités »
- Optimiser l'accessibilité ferroviaire dans l'ensemble du territoire
- · Conforter l'accessibilité routière de qualité
- · Renforcer la place des autres modes : fluvial, véloroutes, aéroport
- Améliorer **la lisibilité des services-équipements à grand rayonnement** au cœur de l'agglomération : santé, sports-culture, tourisme, formation

1.2 FAIRE RAYONNER LA QUALITÉ PATRIMONIALE DU TERRITOIRE



- Valoriser l'eau et le végétal, composantes du territoire
- Miser sur le patrimoine, comme lieu de revitalisation du cœur de ville, d'affirmation de l'identité et de l'image touristique,
- Mieux intégrer le développement urbain dans le grand paysage,
- Révéler le paysage du cœur d'agglo, en lien avec le **RLPi**
- Etre exigeant dans les évolutions bâties et les opérations de logements

1.3 BOOSTER LES DYNAMIQUES ET FILIÈRES ÉCONOMIQUES HISTORIQUES ET ÉMERGENTES



- Reconquérir 500 emplois, en s'appuyant sur la dynamique des pôles d'emplois de Dole et de Rochefort-s/Nenon et en consolidant le pôle de Tavaux
- Mobiliser des capacités d'accueil à la fois immobilières et foncières
- Conforter les sites d'intérêt majeur (Innovia aéropôle, gare, plateformes de Rochefort-s/Nenon), d'agglomération et local

AMBITION 2:

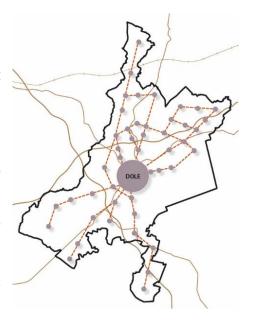
CONCILIER VIE EN VILLE ET VIE DANS LES VILLAGES AU SEIN D'UNE ARMATURE SOLIDAIRE

2.1 CONSOLIDER UNE ARMATURE ÉQUILIBRÉE ENTRE VILLES ET VILLAGES

- Le PLUi a vocation à participer au rayonnement du territoire et à contribuer :
 - ✓ au rééquilibrage des territoires : plus grande proximité entre emplois, habitat, commerces et services.
 - √ à la maîtrise de la demande de déplacements,
 - √ à la réduction des émissions de gaz à effet de serre
 - ✓ et à l'intégration sociale de ses habitants.

Pour cela, le **rôle de Dole et du cœur d'agglo sera conforté** (nombre et diversification des logements, offre d'emplois, qualité de vie, équipements, mobilités plus durables), **ainsi que celui de Tavaux**, 2e pôle d'emploi et de population de l'agglomération.

Un équilibre est également maintenu entre ville et villages, en particulier au Nord du territoire : bourgs d'équilibre (Rochefort-sur-Nenon, St-Aubin), bourgs relais (Parcey, Moissey), villages équipés et villages résidentiels.



2.2 REPONDRE A TOUS LES BESOINS DE MOBILITÉS ET D'USAGES

- Combiner les solutions de transports collectifs selon les secteurs et motifs de déplacements et à moyen terme axe Tavaux-Rochefort, points d'intermodalité secondaires, stationnement et aires de covoiturage,...
- Développer les mobilité douces et le panel des solutions de mobilité
 - ✓ Cheminements piétonniers plus confortables, accessibles et sécurisés
 - ✓ Mise en œuvre de manière opérationnelle du maillage prioritaire du réseau cyclable en lien avec l'Eurovéloroute et la voie Jules Grévy
- Poursuivre la qualification des espaces publics majeurs et locaux
- Répondre aux besoins en équipements /services de proximité



AMBITION 2 :

CONCILIER VIE EN VILLE ET VIE DANS LES VILLAGES AU SEIN D'UNE ARMATURE SOLIDAIRE

2.3 PRODUIRE 3 200 LOGEMENTS À L'HORIZON 2032

A l'horizon 2032, le Grand Dole approchera ainsi des 55.000 habitants (52 184 habitants en 2012).

- Pour y parvenir, le cœur d'agglomération doit revenir à l'équilibre démographique, tandis que le reste du territoire doit continuer à gagner de la population à un rythme plus modéré : 210 logements sont à produire annuellement, dont 85 dans le cœur d'agglomération et 125 hors cœur d'agglomération
- Des éauilibre sont définis par arand secteur géographique, prédéterminant les possibilités de construction dans chacune des communes (à affiner au zonage).
- Réinvestir les parcs publics et privés les moins attractifs en lien avec la révision du PLH, l'objectif est d'inciter la remise sur le marché de 10 logements vacants par an dans le cœur d'agglo (en plus des objectifs de logements ci-dessus).

Logements anciens du centre historique, ensembles bâtis gérés par des bailleurs sociaux qui pourraient se déqualifier, rénovation énergétique des logements d'avant 1980.

Renouveler l'offre d'habitat pour mieux répondre aux évolutions de la demande

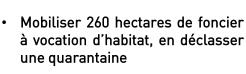
Une offre de logements plus diversifiés et de formes bâties attractives sera développée dans les 15 prochaines années.

Personnes mobiles, seniors, jeunes, qui ne trouvent pas à se loger en particulier dans le cœur d'agglomération et au sein des bourgs et des villages.

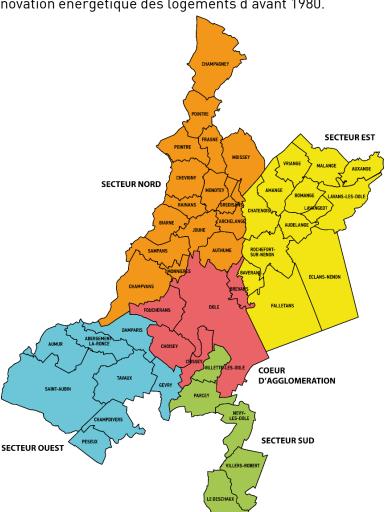
à vocation d'habitat, en déclasser une quarantaine

des

Habitat plus compact, plus forte mobilisation terrains non construits à l'intérieur des villes, bourgs et villages.







AMBITION 3:

FAIRE DU BIEN-VIVRE UN VECTEUR DE DÉVELOPPEMENT

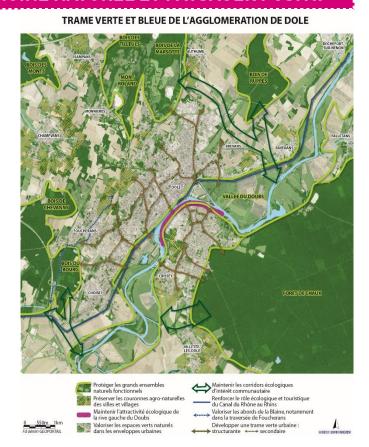
3.1 VALORISER LES RESSOURCES ET LES SAVOIR-FAIRE AU SERVICE D'UNE ÉCONOMIE POSITIVE

- Retrouver des dynamiques commerciales de proximité
 Les élus font le choix de reconquérir les clients dans les
 centres-villes, en maintenant le nombre actuel de pôles
 commerciaux périphériques, sans extension
- Accompagner le développement de l'économie résidentielle
- Confirmer les vocations agricole et agroalimentaire du territoire afin de devenir un pôle reconnu pour la gastronomie et le bien-être
- Renforcer la filière bois



3.2 METTRE EN SCÈNE UN PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER POSITIF

- Mettre au premier plan l'armature écologique pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité
 - ✓ Protéger les espaces naturels d'intérêt écologique majeur
 - ✓ Intégrer la biodiversité dans l'aménagement des villes et villages
 - ✓ S'inscrire dans un territoire à biodiversité positive
- Mettre au premier plan l'armature écologique pour répondre aux enjeux de préservation de la biodiversité
 - ✓ Garder le contact avec l'eau : entre ressources et risques,
 - ✓ Prendre en compte les risques et les contraintes : un rappel à l'évidence



3.3 UN TERRITOIRE AUX ENERGIES POSITIVES

- Développer la plus grande frugalité dans l'aménagement du territoire
- Accroître la production d'énergie renouvelable et s'adapter au changement climatique

5 réunions d'échanges avec les habitants sont organisées sur les orientations du PADD :

- Secteur Est Lundi 09 octobre 2017 Salle des fêtes d'Amange 20h
- Secteur Nord Jeudi 19 octobre 2017 Salle des fêtes d'Authume 20h
- Secteur Ouest Mardi 14 novembre 2017 Salle Gérard Philipe à Tavaux 20h
- Secteur Sud Jeudi 16 novembre 2017 Salle des fêtes du Deschaux 20 h
- Secteur cœur d'agglo Jeudi 23 novembre 2017 Manège de Brack à Dole 20h

CALENDRIER:



COMMENT PARTICIPER

Le Grand Dole a fait le choix d'ouvrir le plus largement possible à la concertation le processus d'élaboration du PLUi. Des registres sont d'ores et déjà installés dans chaque mairie pour que vous puissiez donner votre avis. Vous pouvez aussi transmettre vos avis et propositions par mail à : concertation.plui@grand-dole.fr

Vous trouverez tous les éléments d'information sur le site du Grand Dole :

www.grand-dole.fr rubrique « aménagement du territoire ».

PLUi / PLH / RLPi:

3 démarches complémentaires et cohérentes

Conscients des enjeux du territoire, les élus du Grand Dole portent en parallèle de l'élaboration du PLUi, deux démarches:

- La révision du Programme Local de l'Habitat (PLH), dont la portée opérationnelle permettra la mise en œuvre d'une politique d'habitat sur la période 2017-2022,
- L'élaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi), pour préserver les paysages et organiser l'affichage publicitaire visible depuis l'espace public (dont enseignes et panneaux de préenseignes).



